L'ÉTOILE

Bulletin municipal | Vol. 13 nº 1 | Hiver 2022-2023

Félicitations à la gagnante du concours pour l'Étoile hiver 2023 :
Lucie Rheault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs.

Consultez la grille des cours offerts par la Municipalité en page centrale !

Coordonnées services municipaux

Municipalité : 450-224-2675

Conseil municipal

CATHERINE HAMÉ MULCAIR
Mairesse
poste 258 – chamemulcair@sadl.qc.ca

VIRGINIE LUPAN
Conseillère du district 1
virginielupan@hotmail.com

JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT
Conseiller du district 2
jsv.sadl@gmail.com

HELEN MORRISON
Conseillère du district 3
hmorrison@sadl.qc.ca

LOUIS DUPUIS
Conseiller du district 4
louisdupuis@icloud.com

CAROLINE DESROSIERS
Conseillère du district 5
cdesrosiers.sadl@gmail.com

SYLVAIN HARVEY
Conseiller du district 6
sylvainharveysadl@gmail.com

Direction générale

ALAIN GRÉGOIRE
Direction générale par intérim
poste 223 – directiongenerale@sadl.qc.ca

Administration

JOHANNE L'AFRICAIN
Service aux citoyens
poste 233 – jlafricain@sadl.qc.ca

GENEVIÈVE MOREST
Coordonnatrice ressources humaines et finances
poste 235 – rh@sadl.qc.ca

VICKIE CARDINAL
Adjointe administrative
poste 228 – vcardinal@sadl.qc.ca

Comptabilité et taxation

KEVEN DUFOUR
Technicien comptable
poste 222 – comptabilite@sadl.qc.ca

KRYSTLE GAGNON
Adjointe comptable
poste 301 – kgagnon@sadl.qc.ca

Communications

JESSICA PERRON
Agente aux communications
poste 302 – jperron@sadl.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

STÉPHANIE LAUZON
Directrice aux loisirs
poste 225 – slauzon@sadl.qc.ca

MARIE-CHRISTINE LESPÉRANCE
Adjointe aux loisirs
poste 262 – mclesperance@sadl.qc.ca

Bibliothèque

VÉRONIQUE BOUCHARD
Adjointe à la culture
poste 300 - biblio@sadl.qc.ca
mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

Environnement

MATHIEU LANGLOIS
Directeur à l'environnement
poste 226 – mlanglois@sadl.qc.ca

LUC ROBINSON
Adjoint à l'environnement
poste 230 – lrobinson@sadl.qc.ca

CARINE LAVIGUEUR
Adjointe administrative
clavigueur@sadl.qc.ca

Urbanisme

CHRISTINE VALIQUETTE
Directrice à l'urbanisme
poste 224 – urbanisme@sadl.qc.ca

CHRISTIAN GOYETTE
Adjoint à l'urbanisme
poste 257 – urbanisme@sadl.qc.ca

CARINE LAVIGUEUR
Adjointe administrative
clavigueur@sadl.qc.ca

ROBERT DUFORT
Adjoint à l'urbanisme
poste 234 – rdufort@sadl.qc.ca

Travaux publics

MAXIME JAMATY
Directeur aux travaux publics
poste 233 – travauxpublics@sadl.qc.ca

LUC ST-GELAIS
Coordonnateur aux travaux publics
poste 233 – lstgelais@sadl.qc.ca

Sécurité incendie

ALAIN GRÉGOIRE
Directeur
poste 227 – agregoire@sadl.qc.ca

VINCENT GRÉGOIRE
Capitaine
poste 231 – vgregoire@sadl.qc.ca

Billet de la mairesse

Étoile décembre 2022

Voilà déjà un an, les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs élisaient un nouveau conseil municipal. Dès les premiers mois de notre mandat, nous avons décrété une pause sur les nouveaux développements immobiliers dans le but de nous accorder le temps nécessaire pour doter la municipalité d'une réglementation qui répondra adéquatement aux besoins et aux désirs des citoyens. Les 20 dernières années, nous avons connu une forte croissance suite à l'essor du développement immobilier sur notre territoire. Comment envisageons-nous les 20 prochaines? Que pouvons-nous nous offrir compte tenu de nos infrastructures et de nos ressources? Restez à l'affût des dates de consultations publiques afin vous joindre à la conversation sur les orientations futures de notre municipalité.

Qualité de vie

À l'avant plan de nos préoccupations, les Airbnb et les locations de courte durée ont occupé une place importante. Notre objectif de préserver la tranquillité emblématique de notre municipalité, de contrôler davantage la spéculation immobilière sur notre territoire et de mettre fin aux nuisances que ce genre de location peut causer pour le voisinage est atteint. Nous avons révisé la réglementation afin de nous outiller adéquatement et pouvoir retirer les permis des résidences de tourisme qui nuisent au voisinage. La qualité de vie dans notre village est exceptionnelle et doit être protégée.

Prendre nos responsabilités

Des pas de géants ont été faits en ce qui concerne la gestion de nos barrages. Nous sommes fiers de vous annoncer que nous nous conformons maintenant à la Loi sur la gestion des barrages et que nous effectuons désormais des inspections régulières afin de nous assurer que ceux-ci sont sécuritaires. Dans la foulée de cette mise à niveau, nous avons aussi adopté une politique fiscale qui assure le financement de ces nouvelles responsabilités par les propriétaires riverains qui bénéficient de ces barrages.

Cette année, nous avons fait le pari d'être transparent avec vous et de partager, autant que possible, les informations pertinentes afin de vous aider à comprendre les défis auxquels fait face le conseil municipal. En juin, nous vous avons présenté la situation financière de la Municipalité et, comme vous avez pu le constater, nous avons devant nous un défi de taille: nous assumons, au niveau municipal, une large part des obligations imposées par les instances provinciales et fédérales. Toutefois, nous ne touchons qu'une petite partie des recettes fiscales. J'ai par ailleurs confiance qu'une planification rigoureuse des projets, de l'audace et de la créativité dans la recherche de solutions sauront nous permettre de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur.

Il nous reste beaucoup à faire. J'aurais bien aimé, après une première année de mandat, vous présenter des orientations plus claires en ce qui concerne l'avenir de nos bâtiments municipaux. Ceux-ci représentent nos actifs les plus coûteux et nous devons leur consacrer une part importante de notre budget. Nous étudions les différentes options qui s'offrent à nous afin de mettre rapidement en place une stratégie d'ancrage financier pour stabiliser l'ensemble des investissements des prochaines années et éviter les surprises.

Finalement, les décisions quant à l'allocation des ressources sont à venir au cours des prochaines semaines. C'est le temps de l'année où nous adoptons le budget. Soyez assurés que nous ne ménagerons pas les efforts afin de trouver des solutions créatives à nos défis. Nous en reparlerons lors de notre prochain bulletin municipal, édition spéciale - budget.

En terminant, à l'aube de cette nouvelle année, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter joie, paix et santé pour 2023! Puissiez-vous passer de très bons moments avec vos proches.

CATHERINE HAMÉ MULCAIR
Mairesse

Communications

Mise à jour de vos coordonnées

Nous invitons tous les citoyens à remplir le court formulaire de mise à jour des coordonnées afin de s'assurer que la Municipalité est en mesure de vous rejoindre au besoin, par courriel et par téléphone.

Pour la section sur le changement d'adresse, si vous n'avez pas déménagé, écrivez simplement la même adresse aux deux endroits.

Pour remplir le formulaire, rendez-vous sur le portail citoyen :

citoyen.sadl.qc.ca/demandes-en-ligne/changement-dadresse

Ou balayez le code QR

Service de la sécurité incendie

Les cendres chaudes

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Mais que doit-on faire avec ces cendres ?

Voici la procédure idéale :

- Videz régulièrement les cendres du foyer;
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible;
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile;
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant pendant au moins quatre semaines avant d'être jetées dans le bac de matières organiques;
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage;
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Attention

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone. C'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

NOS CONSEILS POUR LES FÊTES

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.

CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

SI-043 (2020-12)

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

Travaux publics

Réclamation en lien avec les opérations de déneigement

L'entrepreneur en déneigement a endommagé quelque chose lors des activités de déneigement?

Avant d'effectuer une demande de réclamation pour un bris en lien avec les opérations de déneigement, il vous faut en premier lieu, vous assurer que ce bris n'a pas été causé dans l'emprise municipale.

Puisque cette dernière doit être libre de tout objet, en tout temps, nous ne pouvons être tenus responsables des bris occasionnés dans cette zone.

La date limite pour déposer une demande est le 15 mai de chaque année.

Pour accéder à tous les détails sur le processus de demande de réclamation, visitez le : sadl.qc.ca/deneigement

Travaux en période hivernale

Effectuer des travaux en hiver comporte son lot de défis, tel que la circulation de véhicules lourds ou de remorques, peu adaptés à nos conditions montagneuses.

Nous désirons vous rappeler que les demandes d'épandage d'abrasifs pour des besoins spécifiques et privés font partie des défis à assumer par l'instigateur du projet et non par la Municipalité. En effet, il vous faut prévoir ces déplacements et faire affaires avec un entrepreneur privé pour réaliser vos demandes particulières.

Stationnement

Pourquoi est-il interdit de se stationner en tout temps sur nos chemins?

Les activités de déneigement se déroulent à tout heure du jour ou de la nuit. Même si la charrue vient de passer devant votre domicile pour ouvrir le chemin, elle repassera une ou plusieurs fois par la suite.

Être stationné sur le chemin nuit au passage du camion et il pourrait en résulter un chemin mal déneigé.

Vignettes de stationnement temporaires

Si vous effectuez des travaux (nouvelle construction, agrandissement, etc.), que vous prévoyez une fête ou autre événement à votre domicile, nous vous invitons à utiliser les stationnements municipaux en avisant préalablement la Municipalité. Si cette option n'est pas possible, vous pouvez effectuer une demande pour recevoir des vignettes de stationnement temporaires. Prendre note que chaque demande est vigoureusement évaluée vu l'étroitesse de nos chemins.

Veuillez également noter qu'aucune vignette temporaire n'est autorisée lorsque la température pourrait rendre la situation dangereuse (ex. : lors de chute de neige). Pour accéder à tous les détails sur les vignettes de stationnement temporaires ou pour faire une demande, visitez le : **sadl.qc.ca/vie-citoyenne/voirie/stationnement/**

Activités au parc Henri-Piette

On patine?

Une patinoire à bande et un rond de glace seront ouverts du lundi au dimanche de 10 h à 22 h.

Attention : les 24 et 31 décembre, les patinoires fermeront à 16 h.

Ligue de hockey intermunicipale récréative
pour les enfants de 5 à 13 ans du 3 janvier au 23 février 2023
information : sadl.qc.c

On glisse?

Une glissade familiale est aménagée en face de la bibliothèque. Apportez vos tubes! Des tubes seront également disponibles le samedi.

On s'amuse?

Semaine de relâche scolaire en folie (27 février au 3 mars)
Profitez des aménagements extérieurs en famille.

On croque dans l'hiver ?

Fête des boules de neige - 18 février de 11 h à 16 h,
au parc Henri-Piette : Événement à venir

Surveillez notre programmation dans les prochaines infolettres

Tu es à la recherche d'un emploi d'été? Le camp de jour Magicoparc a besoin de toi!

Appel aux animateurs, accompagnateurs, chefs de camp, coordonnateurs et éducatrices spécialisées :

Tu rêves de faire partie d'une équipe dynamique et engagée? Notre camp Magicoparc t'offre la possibilité de relever de nouveaux défis, de développer tes compétences et d'apprendre dans un milieu stimulant.

Pour postuler, envoie ta candidature dès maintenant à loisirs@sadl.qc.ca.

Bibliothèque

Heure du conte

De janvier à avril à votre bibliothèque, ne manquez pas l'Heure du conte, tous les 1ers dimanches du mois à 10 h !

Croque-livres

Même l'hiver ce service est disponible au chalet de patin!

Expositions de peintures

La bibliothèque met à la disposition des artistes quelques espaces muraux pour qu'ils puissent exposer leurs œuvres. Les artistes sont invités à soumettre leur portfolio à l'adresse biblio@sadl.qc.ca. Une préférence est accordée aux artistes de Sainte-Anne-des-Lacs. Au plaisir de découvrir vos trésors.

Club de lecture adulte

Vous aimeriez faire partie de notre club de lecture? Faites-nous part de votre intérêt en nous écrivant à biblio@sadl.qc.ca ou 450-224-2675 poste 300.
Cette activité a lieu tous les 1ers lundi du mois.

Février et ses coups de cœur

Venez découvrir les coups de cœur des citoyens qui, à la suite de la lecture d'un livre, vous le suggère en lecture. Geneviève et Véronique vous en suggèreront également!

Une naissance, un livre

Abonnez votre enfant de moins d'un an à la bibliothèque et il nous fera plaisir de vous remettre une trousse du parfait bébé lecteur. La trousse est gratuite! Venez chercher cet outil précieux!

Semaine de relâche scolaire Horaire spécial

Pour la semaine de relâche, l'horaire de la bibliothèque change un peu. Les lundis et jeudis, celle-ci sera exceptionnellement ouverte de 10 h à 16 h.

Pour obtenir de l'information sur nos activités :
www.mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

biblio@sadl.qc.ca
450-224-2675 poste 300

COURS HIVER 2023	DÉBUT ET FIN	NB DE COURS / SESSION	JOUR	HEURE	ENDROIT
Danse créative Professeur : Jade- Élodie Ferland	18 janvier au 12 avril	12	Mercredi	17 h à 17 h 45	Centre communautaire
Danse hip-hop Professeur : Jade- Élodie Ferland	18 janvier au 12 avril	12	Mercredi	18 h à 19 h	Centre communautaire
Danse hip-hop Professeur : Jade- Élodie Ferland	18 janvier au 12 avril	12	Mercredi	19 h 15 à 20 h 15	Centre communautaire
Yoga parent-enfant Professeur : Carol- Karuna Gulglielmo	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	17 h à 17 h 45	Centre communautaire
Yoga enfant Professeur : Carol- Karuna Gulglielmo	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	18 h à 19 h	Centre communautaire
Yoga enfant Professeur : Carol- Karuna Gulglielmo	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	19 h 15 à 20 h 15	Centre communautaire
Introduction à la pastel sec Professeur : Sylvie Pâquet	23 janvier au 3 avril	10	Lundi	10 h à 12 h	Sous-sol du centre communautaire
Tai chi chuan Professeur : Nathalie Candelon	16 janvier au 10 avril	12	Lundi	13 h à 14 h	Sous-sol du centre communautaire
Peinture acrylique Professeur : Nathalie Candelon	16 janvier au 27 mars	10	Lundi	14h15 à 16h15	Sous-sol du centre communautaire
Chorale Professeur : Johanne Ross	16 janvier au 17 avril (Pas de cours le 13 février, 13 mars et 10 avril)	10	Lundi	19 h à 21 h	Centre communautaire

PUBLIC CIBLE	COÛT Résident	Non-résident	REMARQUE(S)
Enfants 3-5 ans	90$	115$	Développer la motricité globale de l'enfant tout en faisant de l'éveil musical. Dans ce cours, les bases du ballet classique et du hip-hop sont enseignées, de petites routines sont aussi proposées. Spectacle à la fin de la session. Vêtements confortables pour bien bouger, bouteille d'eau.
Enfants 6-8 ans	90$*	115$	Apprentissages sur la culture hip-hop et initiation aux fondations de la danse hip-hop, du breaking et du popping. Des routines et des chorégraphies seront apprises pour intégrer les techniques enseignées. Spectacle à la fin de la session. Vêtements confortables pour bien bouger et bouteille d'eau.
Enfants 9-12 ans	90$*	115$	
Parents Enfants 3-5 ans	90$*	115$	Par la pratique de mouvements et de postures amusantes, des exercices créatifs de respiration et de relaxation, vous pourrez explorer ensemble le plaisir du yoga et son riche univers. Une occasion en or de profiter des bienfaits du yoga tout en partageant de précieux moments avec votre enfant! Vêtements confortables pour bien bouger, bouteille d'eau et tapis de yoga.
Enfants 6-8 ans	90$*	115$	À travers des exercices créatifs, la professeure guide votre enfant et lui offrira différents outils pour gérer ses émotions et bouger consciemment. Tous les sens de votre enfant seront stimulés et le plaisir sera au cœur de chacune des sessions de yoga. Vêtements confortables pour bien bouger, bouteille d'eau, tapis de yoga.
Enfants 9-12 ans	90$*	115$	
Adultes 50 ans et mieux	150$	175$	Différentes techniques et surfaces seront expérimentées. Tout en créant des œuvres d'art. Matériel requis : Pastel sec; Savoir-Faire- Sennelier lot de 30 demi-bâtons assortis 66.44$ plus taxes. Détails : vieartistepeintre@gmail.com Les différentes surfaces seront fournies par le professeur au coût de 50$ par élève. (Entre 3 et 5 types de différentes surfaces)
Adultes 50 ans et mieux	90$	115$	Exercices d'assouplissements suivi de l'étude de la forme. Pour entretenir sa souplesse, son équilibre et sa mémoire grâce à la relaxation et au travail du souffle. Tenue décontractée et chaussures plates et souples.
Adultes 50 ans et mieux	150$	175$	Alternance d'exercices pratiques et de pratique personnelle. Pour se familiariser avec le médium, acquérir des bases, entretenir sa motricité fine, découvrir son style et se faire plaisir. Matériel : pinceaux, au moins trois brosses (pinceaux carrés) et trois pinceaux ronds de tailles différentes chacun (gros, moyen, petit). Préférez un ensemble de trois pinceaux .* Récupération d'un tablier ou une vieille chemise. Barquette(s) styromousse ou plastique - Pots1er cours. Apportez tout votre matériel de peinture. (Peintures + gobelets et palette, pinceaux, carnet, tablier et chiffon) et seulement trois supports de tailles différentes. Nathalie Candelon Morel/talimo84410@gmail.com
Adultes	150$	175$	Cet atelier permet de découvrir ce qu'est le chant choral, de toucher au plaisir de mettre nos voix en commun afin de réaliser des harmonies sonores riches, envoutantes et surtout bienfaisantes. Matériel : un cartable, crayon plomb ou porte-mine, bouteille d'eau.

COURS HIVER 2023	DÉBUT ET FIN	NB DE COURS / SESSION	JOUR	HEURE	ENDROIT
Yoga adulte niveau débutant Professeur : Caroline Mousseau	17 janvier au 11 avril	12	Mardi	18 h 30 à 19 h 30	Centre communautaire
Yoga adulte niveau intermédiaire Professeur : Caroline Mousseau	17 janvier au 11 avril	12	Mardi	19 h 45 à 20 h 45	Centre communautaire
Comment utiliser son IPad débutant Professeur : Pierre Thibodeau	18 janvier au 29 mars	10	Mercredi	10 h à 12 h	Sous-sol du centre communautaire
Comment utiliser son IPad intermédiaire Professeur : Pierre Thibodeau	18 janvier au 29 mars	10	Mercredi	13 h à 15 h	Sous-sol du centre communautaire
Stretching et Tonus Professeur : Caroline Mousseau	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	9 h à 10 h	Centre communautaire
Zumba bouger en douceur Professeur : Caroline Mousseau	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	10 h15 à 11h15	Centre communautaire
Étirement Professeure : Isabelle Tessier et son équipe	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	14 h à 15 h	Centre communautaire
Mise en forme Professeure : Isabelle Tessier et son équipe	19 janvier au 13 avril	12	Jeudi	15 h 15 à 16 h 15	Centre communautaire
Introduction à la pastel sec Professeur : Sylvie Pâquet	26 janvier au 6 avril	10	Jeudi	18 h 45 à 20 h 45	Sous-sol du centre communautaire
Raquette active Professeure : Isabelle Tessier et son équipe	20 janvier au 24 février	6	Vendredi	13 h à 14 h	Stationnement municipal près de l'entrée de la LOKEN

*Astérisque signifie que le cours est inclus dans l'entente intermunicipale de la MRC des Pays-d 'en-Haut/tarif résident

PUBLIC CIBLE	COÛT Résident	Non-résident	REMARQUE(S)
Adultes	90$	115$	Yoga niveau débutant Venez découvrir les bienfaits du yoga. Postures de yoga (musculation et étirement) et quelques exercices de respiration et méditation en mouvement. Vêtements confortables pour bien bouger, bouteille d'eau, tapis de yoga et sangles.
Adultes	90$	115$	Yoga niveau intermédiaire Venez découvrir les bienfaits du yoga. Postures de yoga (musculation et étirement) et quelques exercices de respiration et méditation en mouvement. Vêtements confortables pour bien bouger, bouteille d'eau, tapis de yoga et sangles.
Adultes	150$*	175$	Ce cours de base vous apprendra à utiliser l'iPad. Vous verrez quels sont les gestes utiles, les applications incluses et comment optimiser les configurations à votre utilisation. iPad avec le système IOS version 13 et plus.
Adultes	150$*	175$	Le cours iPad intermédiaire approfondira les notions vues dans le cours de débutant. Ce cours vous permettra également d'apprendre à être fonctionnel avec les applications de bureautique telles Pages, Numbers et Keynote. iPad avec le système IOS version 13 et plus.
Adultes 50 ans et mieux	90$*	115$	Ce cours vous permettra d'être plus souple, avec un meilleur équilibre. On commence par réveiller tranquillement les parties du corps, pour ensuite augmenter le rythme. Matériel requis: tapis de yoga, bouteille d'eau.
Adultes 50 ans et mieux	90$*	115$	Bougez sous des rythmes venant des quatre coins de la terre. Un étirement au début et à la fin feront partie intégrante du cours. Matériel requis: tapis de yoga, bouteille d'eau chaussures confortables.
Adultes 50 ans et mieux	90$*	115$	Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité Matériel requis: tapis de yoga, bouteille d'eau, chaussures confortables.
Adultes 50 ans et mieux	90$*	115$	Entraînement complet adapté à tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, votre souplesse et votre équilibre. Matériel requis: tapis de yoga, bouteille d'eau, chaussures confortables.
Adultes 50 ans et mieux	150$	175$	Différentes techniques et surfaces seront expérimentées, tout en créant des œuvres d'art. Matériel requis : pastel sec, savoir-faire Sennelier lot de 30 demi-bâtons assortis 66.44$ plus taxes. Info : vieartistepeintre@gmail.com. Les différentes surfaces seront fournies par le professeur au coût de 50$ par élève. (Entre 3 et 5 types de différentes surfaces)
Adultes 50 ans et mieux	45$*	57,50$	Joignez-vous à nous pour des séances de raquette dynamique afin d'augmenter votre endurance et votre musculation sans impact et en sécurité. Matériel requis : raquettes.

Vous pouvez aussi vous inscrire à ce cours de l'un de nos partenaires!

UTA Université du troisième âge
Thème : La Provence
Professeur : Ginette Charbonneau

Quand : Les jeudis du 9 au 30 mars 2023, de 13 h 30 à 16 h.
Droits de scolarité : 60 $
Durée : 10 heures – 4 semaines
Maximum d'inscriptions : 25
Endroit : Caserne municipale 765 chemin Sainte-Anne-des-Lacs
Pour tous les détails : Marie-Andrée Clermont 450-224-4266

Début la session d'hiver

Semaine du 16 janvier 2023

Veuillez prendre note qu'aucun cours n'aura lieu pendant la semaine de relâche scolaire du 27 février au 3 mars.

Les coupons de pratique-libre sont de retour

La pratique-libre et l'accessibilité au cœur de notre programmation : vous pourrez vous procurer des coupons afin d'essayer l'un des cours de notre programmation en cours.
Offert aux résidents seulement. En vente à l'hôtel de ville, en argent comptant ou par débit.
Coût : 10$ pour une heure de cours.

Inscriptions aux cours

Les inscriptions débuteront le 5 décembre pour les résidents et le 19 décembre pour tous. Vous avez jusqu'au 9 janvier 2023 pour vous inscrire à un ou plusieurs de nos cours sur notre site Internet. L'inscription en ligne vous permettra de consulter vos reçus et de les conserver pour vos Impôts. Aucune inscription ne sera prise par les professeurs.

Mode de paiement

Après avoir complété votre inscription en ligne, vous pouvez effectuer votre paiement par carte de crédit.

Remboursement

Il est possible d'obtenir un remboursement si une demande écrite est transmise au Service des loisirs au moins sept jours avant la fin de la période d'inscription. Aucun remboursement après le début des cours, sauf en cas d'incapacité médicale; dans un tel cas, sous présentation d'un certificat médical, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des cours suivis.

Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez?

Vous aimeriez un cours que nous n'offrons pas? Faites-nous en part, nous sommes toujours à la recherche de nouveauté!

Entente intermunicipale

Vous aimeriez suivre un cours mais il n'est pas offert à Sainte-Anne-des-Lacs ? Nous avons une entente intermunicipale afin que vous puissiez profiter d'une plus grande offre de cours. Cette entente conclue entre sept municipalités soit Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe D'Howard et Saint-Sauveur permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans cette entente et de bénéficier de la tarification résidente. Pour tous les détails, contactez les loisirs à loisirs@sadl.qc.ca ou rendez-vous sur notre site Internet.

Modalités d'inscription avec l'entente

Suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité de votre choix. Des preuves de résidence demeurent requises pour s'inscrire auprès de chacune des municipalités. Nous vous suggérons de consulter le site Internet ou de communiquer avec la municipalité concernée pour obtenir les procédures d'inscription, les dates, les horaires, les coûts et les places disponibles.

Modalités de remboursement avec l'entente

Les modalités de remboursement sont celles qui sont en vigueur dans la municipalité qui offre l'activité.

Héritage plein air du nord

Avec l'arrivée du temps frais, les promeneurs se feront nombreux! Les sentiers sont à usages multiples (marcheurs, vélo, raquettes, ski de fond, fatbike) donc la courtoisie est de mise pour le plaisir de tous.

En hiver, nous rappelons aux marcheurs de chausser des raquettes si la neige est abondante ou si la température est en dessous de zéro.

Des cartes de secteur ont été ajoutées dans les sentiers pour faciliter l'orientation dans la forêt.

Soyez prudents, les sentiers ne sont pas patrouillés, donc vous circulez à vos propres risques.

Merci aux bénévoles qui entretiennent les sentiers et aux propriétaires qui nous permettent de circuler sur leur terrain. Le respect de ces règles est important pour eux, bon hiver!

Pour tous les détails :
heritagedunord@gmail.com et heritagedunord.org

l'inter des Laurentides

L'inter des Laurentides
Nouvel horaire en vigueur pour l'Inter et le taxi-bus

Notez que l'horaire de taxi-bus est exclusivement disponible sur le Web.

Pour tous les détails : www.linter.ca. ou 1 877 604-3377.

Visites amicales et appels bon matin

Qu'est-ce qu'une visite d'amitié?

C'est une relation de partage, basée sur l'acceptation des différences et la confiance. Une simple visite comme vous feriez à un voisin ou à un ami, mais à une personne isolée. Il s'agit de lui tenir compagnie, prendre un café, marcher à l'extérieur. La fréquence des visites est d'environ une fois semaine.

Appels bon matin

Un appel régulier est adressé à toute personne qui en manifeste le besoin pour briser sa solitude, prendre de ses nouvelles, lui rappeler sa médication et s'assurer qu'elle va bien. Si un problème survient, le personnel de l'Entraide peut prévenir soit la famille immédiate, le voisinage, le CSSS ou les services policiers.

Fonctionnement

La personne peut faire une demande directement à l'Entraide ou être référée par sa famille. Par la suite, l'Entraide entrera en contact avec elle afin de la jumeler avec un bénévole disponible pour des visites ou des appels. Un suivi régulier assure le bon fonctionnement du service.

Pour tous les détails : (450) 229-9020

L'amicale des aînés

Où : Centre communautaire au 1 chemin Fournel
Quand : Les mardis du 17 janvier au 16 mai de 13h à 16h45
Venez vous divertir en bonne compagnie.
Au programme : Jeux de société, cartes, café, dessert...

Information : Robert Bessette, président
robertbessette49@gmail.com

Soupe et compagnie

Les repas des mercredis sont de retour au Centre communautaire 1 fois par mois à partir du 1er février 2023

Coût : Contribution volontaire de 5$

Information : Françoise Saumure
francoise.saumure@gmail.com

Maison de la famille

La Maison de la famille des Pays-d'en-Haut est située à Sainte-Adèle et offre quelques activités à Ste-Anne-des-Lacs, Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et bientôt à St-Adolphe-d'Howard.

Même si nos activités n'ont pas lieu dans votre Municipalité, vous pouvez y participer!

Atelier Entr'amis (2 à 5 ans)

Thème : Atelier d'exploration par le jeu
Les mercredis du 18 janvier au 7 juin 2023.
Heures : de 8h30 à 14h00
Lieu : Centre communautaire 1 chemin Fournel

Nous vous invitons à nous contacter directement 450-229-3354, à visiter notre site internet www.maisondelafamille.com ou encore à venir nous visiter au 480, rue des Capucines à Sainte-Adèle.

ABVLACS ABVLACS 2022 en chiffre

Plus de 60 bénévoles dont :

20 Chefs de lacs dévoués au protocole du RSVL sur 20 lacs.

Recueillir des éléments clés pour évaluer la qualité de l'eau de nos lacs, selon des paramètres scientifiques gouvernementaux précis, permettant de suivre leur évolution dans le temps.

33 brigades de Sentinelles sur 5 lacs

Pour la détection du Myriophylle à épis et autres espèces de plantes exotiques envahissantes et en prévenir la propagation.

Le tout, de concert avec notre mission « Veiller à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants de notre territoire dans une perspective de développement durable ».

Suivez-nous sur www.abvlacs.org

Quelques rappels concernant nos amis poilus

SPCA Laurentides-Labelle (aussi appelée SPCALL) / 1-866 960-7722 / www.spcall.ca

Vous possédez un chien et venez d'emménager dans notre belle municipalité / vous avez un nouveau chien ou votre chat va à l'extérieur ?

Il est obligatoire de détenir une licence. Vous devez vous la procurer directement auprès de la SPCA Laurentides-Labelle. Tout le processus peut se faire à distance et dans le confort de votre foyer !

Vous avez perdu votre chien ou votre chat ?

Il suffit de communiquer avec la SPCALL. Si vous devez laisser un message sur la boîte vocale, veuillez préciser votre nom, votre numéro de téléphone, la municipalité et le secteur dans le lequel l'animal a été trouvé ou perdu ainsi qu'une description la plus complète possible de celui-ci incluant le numéro de la licence et l'année, s'il y a lieu.

Vous pouvez aussi :

- **Afficher votre animal sur la page Facebook de la SPCALL dans la section publication des visiteurs www.facebook.com/spcall**
- **Signaler la perte de votre animal perdu en remplissant le formulaire sur notre site web https://spcall.ca/services/animaux-perdus-trouves**

Vous avez trouvé un chien errant ?

La SPCALL recueille les chiens errants. Pas d'inquiétude, pour ce chien, car le refuge est sans euthanasie. Vous pouvez donc appeler la SPCA ou encore afficher l'animal sur la page Facebook si vous décidez de le recueillir en attendant son maître.

VOTRE ANIMAL DOIT ÊTRE GARDÉ ADÉQUATEMENT EN TOUT TEMPS

À l'intérieur des limites de votre propriété, votre chien doit être gardé par l'un des moyens suivants :

- Un enclos
- Attaché

À l'extérieur de votre propriété, votre chien doit être tenu en laisse par une personne capable d'en avoir le contrôle.

Matières résiduelles

Compostage

Bac brun

Même en hiver, la collecte du compost est en vigueur, et ce, aux deux semaines. La saison froide est idéale pour le compost, car celle-ci réduit ou arrête totalement la décomposition de la matière organique dans votre bac dès l'atteinte d'une température de 4°C. Pour éviter que les aliments ne gèlent et ne collent au fond du bac, déposez une couche de carton ou de papier journal (non glacé) contre les parois de votre bac brun. Visitez le site de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les horaires de collectes et tous les détails.

Récupération du polystyrène – Un franc succès

Il y a déjà deux ans que le projet de récupération du polystyrène a été mis en place via l'implantation de deux bacs bleus à côté des semi-enfouis de l'hôtel de ville, et ce, pour recueillir votre polystyrène d'emballage et alimentaire. Le projet a été mis de l'avant grâce à une proposition du Comité Consultatif en Environnement (CCE).

Nous tenons à vous remercier, car le taux de participation est excellent, à en croire la fréquence à laquelle il faut vider les bacs. Le polystyrène ainsi recueilli est ensuite dirigé directement vers un recycleur et détourné de l'enfouissement ultime.

Rappelons que le polystyrène est persistant et peut prendre environ mille ans à se dégrader lorsqu'il n'est pas recyclé. Selon des données annoncées dans un article de la Tribune de l'Estrie, 38 000 tonnes de déchets de polystyrène sont produites chaque année au Québec. Pour une tonne de polystyrène recyclé, c'est deux tonnes de CO2 qui ne sont pas émises dans l'atmosphère.

La meilleure solution demeure toujours la réduction à la base. Évitez son achat ou son utilisation tant que possible, sinon venez les porter dans les bacs bleus disposés près des semis-enfouis de l'hôtel de ville pour qu'ils soient recyclés.

Sapin de Noël – Quelle est ton empreinte carbone?

Le sapin de Noël artificiel ou naturel – un vrai débat d'écologiste de longue date.

Qu'en est-il vraiment ? Une étude du groupe de recherche Ellipsos réalisée en 2009 tranche la question de manière définitive : le sapin naturel est le grand vainqueur selon le cycle de vie de ce dernier et son empreinte carbone.

Selon l'étude réalisée par le groupe, il semblerait que les arbres artificiels ont une empreinte carbone trois fois plus lourde relative aux changements climatiques et à l'appauvrissement des ressources naturelles. Cependant, cela n'est vrai que si vous gardez votre arbre artificiel pour une durée de six ans. Si vous gardez votre arbre pour plus de 20 ans, et si vous avez à conduire de longues distances afin de vous procurer un vrai sapin, c'est alors l'arbre artificiel qui l'emporte !

Ainsi, si vous optez pour un arbre naturel, achetez ce dernier dans un marché local et en provenance d'une ferme qui n'utilise pas de pesticides ou herbicides ou qui minimise l'usage de ces derniers.

Si vous optez pour un arbre artificiel, évitez les arbres faits de PVC et assurez son usage pour 20 ans et plus.

Chauffage au bois – Un choix écoresponsable ?

La saison froide est arrivée et plusieurs d'entre vous ont opté pour le chauffage au bois comme chauffage d'appoint ou bien comme mode de chauffage principal de votre résidence. Mais le chauffage au bois est-il vraiment écoresponsable ? Nous ne pourrons ici régler la question, mais regardons quelques notions importantes liées à ce mode de chauffage.

D'un point de vue global, nous avons évidemment besoin d'une source d'énergie pour, entre autres, chauffer nos demeures. Le bois est une source d'énergie utilisée par de nombreuses résidences au Québec, bien que la plupart d'entre nous utilisent le chauffage au bois comme chauffage d'appoint et non comme principal mode de chauffage. D'un point de vue strictement « ressource », le bois est dit renouvelable puisque les arbres abattus pour les besoins de production de bois de chauffage seront en théorie remplacés en 30 ou 70 ans ou plus selon l'espèce. Évidemment, ceci implique une gestion adéquate et durable des forêts de la part des producteurs de bois de chauffage et gestionnaires privés ou publics des grandes terres boisées, et ce, afin d'assurer une régénération de la ressource sans appauvrir la richesse des terres et leur capacité à fournir cette ressource.

Le bois serait en théorie carbo neutre, car au cours de son cycle de vie, un arbre absorbe énormément de dioxyde de carbone via le processus complexe de la photosynthèse. Le bois brûlé libère ensuite le carbone absorbé qui est ensuite rejeté dans l'atmosphère et il n'y aurait ainsi pas d'ajout de CO2 dans l'atmosphère. De plus, lorsqu'acheté sur un marché local, le bois de chauffage contribue à limiter son empreinte carbone en diminuant l'impact associé au transport. Cette carboneutralité est cependant remise en cause par le principe du temps de récupération du carbone. Ce principe est lié au temps requis aux arbres remplacés par la coupe nécessaire à la production du bois de chauffage pour réabsorber le carbone libéré lors de la combustion. Il y a nécessairement un décalage dans le temps de cette carboneutralité, ce qui pour certains va à l'encontre du principe d'urgence guidé par les effets des changements climatiques, mais encore une fois ici, l'histoire est complexe...

D'autre part, l'un des impacts environnementaux majeurs du chauffage au bois est plutôt lié à la qualité de l'air. En effet, le chauffage au bois est responsable de l'émission de particules fines dans l'air et représente une source importante de contaminants dans l'atmosphère comme le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, oxyde d'azote et les hydrocarbures aromatiques polycycliques pour ne nommer que ceux-ci. Ces contaminants sont nocifs pour la santé et là-dessus, il y a consensus. Dans les quartiers hautement densifiés par exemple, les nombreux épisodes de smog hivernaux ont d'ailleurs amené la Ville de Montréal à régir sévèrement l'usage des foyers au bois ainsi que leur émission atmosphérique. D'ailleurs, sur ce point, la norme canadienne CSA B-415 limite les émissions de particules à 4,5 g / h. Aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency (EPA) limite à 2 g / h ou 2,5 g / h l'émission de particules. Ainsi, il est donc recommandé de moderniser les foyers et d'installer des équipements conformes aux normes d'émission émises par les instances fédérales, provinciales et parfois même municipales. Des appareils certifiés EPA ou CSA – B415.1 permettent de réduire jusqu'à 80% des émissions de particules nocives. Ces équipements certifiés dégagent également plus de chaleur et moins de fumée, tout en utilisant moins de bois pour le chauffage, soit jusqu'à 33% moins de bois utilisés.

En conclusion, le chauffage au bois constitue une source d'énergie grandement utilisée pour le chauffage des résidences. Sa carboneutralité semble fonctionnelle, mais décalée dans le temps, compte tenu du temps de récupération du carbone. Ce mode de chauffage n'est toutefois pas sans impact sur l'environnement et contribue à la dégradation périodique de la qualité de l'air, mais les nouveaux foyers certifiés permettent de minimiser cet impact.

Il est alors très important de s'assurer que de bonnes pratiques sont respectées afin de « minimiser » les effets néfastes de ce mode de chauffage.

En voici un résumé :

- Achetez le bois de sources locales et de producteurs ayant une approche d'aménagement durable des forêts;
- Remplacez votre vieux foyer pour un foyer certifié EPA et CSA ce qui diminuera grandement les émissions de particules fines nocives, soit l'impact environnemental notoire associé au chauffage au bois;

N'utilisez que du bois sec ayant séché au moins pendant 6 mois et provenant d'essences dites de bois durs (ex. : chêne, érable, hêtre, bouleau).

Circulation sur les lacs en hiver

C'est bien connu, l'eau des lacs gèle l'hiver et la glace se couvre de neige, créant ainsi de nouvelles étendues à aller explorer à pied, en raquette ou en ski de fond. Il faut rappeler que le passage hivernal sur les lacs est interdit pour les motoneiges ou autres véhicules tout terrains motorisés. Cette activité est non seulement dangereuse, mais illégale selon le règlement SQ 2019.

En effet, selon l'article 54 de ce règlement concernant les motoneiges et VTT, « constitue une nuisance et est prohibé, sauf aux endroits permis pour ce faire, le fait de circuler ou d'utiliser une motoneige, un véhicule tout terrain, une motocyclette, un traineau à chien ou un cheval sur les domaines public ou privé, sur les sentiers récréatifs non motorisés (...), ainsi que sur des sentiers faisant l'objet d'un droit de passage au bénéfice de celle-ci (...). »

Politique environnementale de Sainte-Anne-des-Lacs

Des principes directeurs aux objectifs généraux, la politique environnementale présente de façon claire les actions circonscrites dans un plan d'action quinquennal s'échelonnant de 2021 à 2025.

Le plan d'action devra être réévalué périodiquement au regard de l'atteinte des objectifs tel qu'il y est mentionné dans la Politique.

Les priorités de 2022 et 2023 sous-tendent des actions privilégiées dans le but d'assurer une protection accrue de la faune, de la flore, des milieux forestiers ainsi que des milieux humides et hydriques.

Pour consulter la politique environnementale dans son ensemble, rendez-vous sur le site Web de la municipalité, dans la section Environnement, sous l'onglet Politique environnementale. Communiquez avec le Service de l'environnement si vous avez des questions, commentaires, suggestions concernant « votre Politique ».

Nouveau règlement 530-2022 - programme triennal d'inspection des fosses totales

Vous avez une fosse de rétention à vidange totale ? Il est désormais obligatoire de procéder à une inspection aux trois ans de cette dernière, par un professionnel, selon les exigences du nouveau règlement. Les propriétaires des résidences visées par ce nouveau règlement seront contactés directement par la poste en début d'année 2023.

Comité consultatif en environnement

Le CCE fut encore très actif en 2022. De la révision des nouveaux règlements à caractère environnemental en passant par le traitement de sujets primordiaux tels que, entre autres, la révision du plan d'urbanisme, l'élaboration d'une vision du développement du territoire de Sainte-Anne-des-Lacs et le projet de politique d'accès à l'eau, les membres du CCE ont fait preuve d'une implication citoyenne remarquable. Le Service de l'environnement tient à remercier tous les membres du CCE pour leur dévouement et l'ensemble de leurs actions, suggestions, recommandations émises au cours de l'année 2022.

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs